**2018/08**

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DES TERRES DE CHAUX

**Séance ORDINAIRE du 25 avril 2018**

L’an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Christian BONVALOT Régis BONVALOT, Emmanuel BOITEUX, Jacques BOITEUX, Hervé ROY, Thierry Rigoni.

**Absents non-excusés** : Jean-Claude Barthoulot, Patrick Binet

**Secrétaire de la séance** : Françoise BEURET

**Date de convocation** : **17 avril 18**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 23 mars 2018
3. Délibération 18-2018 : « Suppression et création du poste Agent Technique » - annule et remplace la délibération 16-2018
4. Délibération 19-2018 : « AD@T : Prestation de Délégué à la protection des données»

Questions diverses

Monsieur le Maire demande qu’une délibération soit ajoutée à l’ordre du jour : « Marché à Procédure Adaptée (MAPA) « Travaux éclairage public » : Attribution et autorisation de signature du marché ». Le conseil municipal donne son accord à l’unanimité.

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**1 Désignation d’un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l’élection d’un secrétaire de séance.

Est élue secrétaire de séance à l’unanimité : Françoise BEURET

**2 Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 23 mars 2018**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d’adopter le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 :

Le procès-verbal du 23 mars 2018 est adopté à l’unanimité.

**3 Délibération 18-2018 : « Suppression et création du poste agent technique » - Annule et remplace la délibération 16-2018**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le poste d’Agent Technique, vacant depuis le départ de Monsieur Pascal FIEROBE avait une durée hebdomadaire de 15/35ème.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité, la fin de l’emploi sous contrat CAE-CUI de Monsieur Olivier JUILLARD en date du 30 avril 18.

***Délibération***

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

* La suppression du poste d’agent d’entretien à 15/35ème,
* La création d’un poste d’Adjoint Technique relevant de la catégorie C à 17/35ème,
* La modification du tableau des emplois à compter du 1er mai 2018,
* Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé, à inscrire au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
* D’autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait à ce dossier.

**Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

**4 Délibération 19-2018 : «AD@T : Prestation de Délégué à la protection des Données »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d’administration de l’AD@T en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d’une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'AD@T, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Exposé :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l’AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l’ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

* Accompagner la collectivité dans l’inventaire des traitements de données à caractère personnel
* Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel
* Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
* Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
* Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés
* Auditer la sécurité de la collectivité

**2018/09**

* Réalisation de l’audit de Sécurité
* Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité
* Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations
	+ Le RGPD : définition et obligations
	+ La sécurité appliquée aux Données personnelles
	+ L’utilisation au quotidien des données personnelles
	+ Les droits des usagers
	+ Obtenir le consentement des usagers
	+ Les incidents : comment les gérer
	+ Se préparer à un contrôle de la CNIL
* Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l’élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel
* Mise en place de nouveaux traitements
* Licéité et conformité des traitements
* Assister l’élu dans les études d’impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d’engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art35)
* Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
* Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d’une violation de données à caractère personnel
* Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données
* Documenter
* Les preuves de conformité
* Les actions de sensibilisation à destination des élus et des agents
* Les actions menées sur les traitements
* Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées
* Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle

Cette prestation est de nature intellectuelle et n’a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

* La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
* La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

Tarification

Les conditions tarifaires, pour la commune de Les Terres de Chaux sont :

* Phase 1 «  Mise en conformité » : 350€
* Phase 2 « Suivi annuel sur la durée de la convention » : 175€.

**Délibération**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

* DECIDE d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d’un Délégué à la Protection des Données mutualisé
* DESIGNE L’AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
* AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l’AD@T et les conditions tarifaires.

**Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

**5 Délibération 20-2018 : «Marché à Procédure Adapté « Travaux éclairage public » : Attribution et autorisation de signature du marché »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d’éclairage public a fait l’objet d’une sollicitation directe de 5 entreprises, avec une remise des offres fixées au mardi 27 mars.

3 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie le 10 avril 18, propose au Conseil municipal, au vu du prix et du délai d’intervention, d’attribuer le Marché à l’entreprise VITELEC pour un montant de 28 805 € HT.

**D*élibération***

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission et délibéré, décide :

* D’attribuer le marché à l’entreprise VITELEC,
* D’autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché en question,
* De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

**Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* ***Affouage*** : Le bois d’affouage est cubé, les factures vont être établies (1144€).
* ***Vente de bois :*** Versement de 6960€ du SIGF.
* ***Nouvelle tondeuse*** : La livraison a eu lieu mardi 24 mars.
* ***Plantation haie*** : sur le terrain communal vers la salle de convivialité.
* ***Parc de la Mairie*** : Remplacement de la haie de rosiers
* ***Course aux œufs*** : Une douzaine d’enfant ont participé le samedi 31 mars.
* M. le Maire fait part de l’arrivée en mairie d’une lettre anonyme contenant un article de journal citant les propos de M. Régis Ligier sur la présence de Monsieur le Maire aux différentes commissions et conseils communautaires. Le Maire a participé à de nombreuses commissions où des décisions, prises sur divers sujets, n‘ont pas été prises en compte et, ont été présentées en conseil communautaire par une décision du Président. Exemple : Orientation Budgétaire validée lors d’une réunion et modifiée par un ajout de prêt sans concertation préalable. Mes interventions ont pour but de préserver le pouvoir d’achat des ménages à faibles revenus résidant sur la commune.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30.

**2018/10**

**CONSEIL MUNICIPAL LES TERRES DE CHAUX**

**Séance du 25 avril 2018**

**Ordre du jour**

Délibération 18-2018 : « Suppression et création du poste Agent Technique » - annule et remplace la délibération 16-2018

Délibération 19-2018 : « AD@T : Prestation de Délégué à la protection des données»

Délibération 20-2018 : « Marché à Procédure Adaptée (MAPA) « Travaux éclairage public » : Attribution et autorisation de signature du marché »

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom-Nom** | **Fonctions** | **Emargements** |
| Jean-Jacques VENDITTI | Maire |  |
| Françoise BEURET | Première Adjointe |  |
| Christian BONVALOT | Second Adjoint |  |
| Jean-Claude BARTHOULOT | Conseiller Municipal |  |
| Patrick BINET | Conseiller Municipal | Absent |
| Emmanuel BOITEUX | Conseiller Municipal | Absent excusé |
| Jacques BOITEUX | Conseiller Municipal |  |
| Julie BONVALOT | Conseillère Municipal |  |
| Régis BONVALOT | Conseiller Municipal |  |
| Thierry RIGONI | Conseiller Municipal |  |
| Hervé ROY | Conseiller Municipal |  |